
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)


Le Conseil Municipal de la Commune se réunira au Foyer Rural « Charles CATILLON »
- rue Aristide Briand - 02800 CHARMES en séance ordinaire :
le vendredi 03 juillet 2020 à 20 h 30.

Cette séance se tiendra en présence du public avec un nombre limité à 3 personnes. Cependant l'organe délibérant dans les conditions de droit commun avec éventuellement, si cela est justifié, la possibilité de décider du huis-clos dans les conditions fixées par l'article L. 2121-18 du CGCT afin de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du Compte de Gestion 2019 du Trésorier municipal,
- 2 - Approbation du Compte Administratif 2019,
- 3 - Affectation des résultats au Budget Primitif 2020,
- 4 - Contributions aux organismes et subventions aux associations,
- 5 - Vote des taux d'imposition 2020 (TF et TFNB),
- 6 - Vote du Budget Primitif 2020,
- 7 - Redevance d'Occupation du Domaine Public 2020 (RODP 2020),
- 8 - Tarifs de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire pour la rentrée 2020/2021,
- 9 - Gratuité de l'adhésion à la bibliothèque/médiathèque,
- 10 - Communications.

En Mairie, le 29 juin 2020

Le Maire,

Bruno COCU